

11. Les repas

Les parents sont priés de donner le petit déjeuner à leur enfant avant de quitter la maison. Nous demandons donc de ne pas apporter de petit déjeuner à l'enfant.

De plus, nous vous avisons qu'il est interdit d'apporter toute nourriture ou friandise au CPE, même lors de fêtes spéciales comme l'Halloween, Pâques, Noël, St-Valentin, fête d'enfant, etc.

Vous trouverez au tableau d'affichage des parents ainsi que sur notre site Internet le menu de chaque semaine. Nous offrons deux collations et un dîner répondant aux exigences du guide alimentaire canadien. Pour les enfants fréquentant la pouponnière, vous devez apporter le boire et le repas jusqu'à ce que tous les nouveaux aliments soient intégrés.

Pour toute demande non médicale de restriction alimentaire, les parents devront mentionner spécifiquement, par écrit dans la fiche de l'enfant, la ou les restrictions. À ce moment, l'aliment en question sera simplement retiré et nous lui servirons les autres aliments du repas en plus grande quantité.